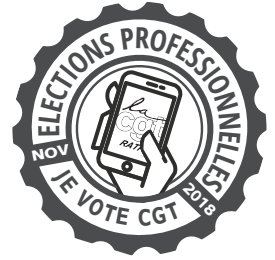


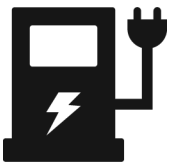
Pour la CGT, LE SITE DE
CHAMPIONNET N'EST PAS À LOUER !



DISSIMULATION

Une convention avec la société CITYSCOOT qui n'a fait l'objet d'aucune information auprès des différentes instances représentatives du personnel au préalable, OUI C'EST INACCEPTABLE !

Dans une note du 1er juin 2018 affichée sur le site de Championnet évoquait qu'une convention de location d'un espace au sein du site de Championnet a été signée entre Cityscoot et la RATP. Il est aussi précisé que cette opportunité s'inscrit complètement dans le cadre du projet industriel des Ateliers de Championnet (AC)..



Or ces scooters sont garés sur une surface industrielle qui a fait l'objet d'un investissement de plusieurs millions d'euros pour la création de huit aires de travail supplémentaires dédiées aux différents travaux sur véhicules RATP. Les batteries de ces scooters seraient stockées et rechargées dans un autre bâtiment de Championnet.

Il faut un réel projet industriel pour la RATP !

CHAMPIONNET DOIT JOUER SON RÔLE DANS L'ARRIVÉE DU BUS ÉLECTRIQUE.

LA MAINTENANCE, LA RÉPARATION, L'INNOVATION ET L'INGÉNIERIE POUR PERMETTRE À LA RATP DE MAÎTRISER :

- ▶ L'évolution **des nouveaux matériels et celle des nouvelles technologies.**
- ▶ Ses coûts ainsi que la qualité de ses matériels et infrastructures tout en ayant une politique industrielle et salariale ambitieuse qui donnera **des perspectives d'avenir aux agents de la RATP** qui ont fortement contribué à conserver un haut niveau de technicité par leurs implications journalières, tout en s'adaptant à tous les défis auxquels il a fallu faire face. Championnet doit aussi apporter une solution dans le recyclage des déchets industriels comme les batteries.
- ▶ Un projet industriel pour Championnet parce que Championnet représente **un atout important pour la RATP** et doit proposer une solu-

tion industrielle avec un haut niveau de technicité sur toute la filière des transports.

- ▶ L'investissement fait par la RATP de plusieurs millions d'euros dans les nouveaux modes de mobilité comme les scooters électriques, doit représenter une activité supplémentaire pour les agents de la RATP. Dans **une entreprise de service public qui fonctionne avec de l'argent public, il est inacceptable de voir des surfaces industrielles louées à des entreprises privées** pour travailler dans des infrastructures RATP sur des surfaces industrielles sans projet.
 - Nous devons accueillir, entretenir et réparer les nouveaux modes de mobilité au sein de notre entreprise, **ces activités doivent être réalisées par des agents de la RATP** tout en ayant une politique multimodale ■

“ Championnet doit avoir l'ambition d'être l'usine HI-TECH de la RATP pouvant répondre à toutes sollicitations des transports sur la totalité du territoire national et international. ”